

**FICHE INTENDANCE 2025-2026****A remplir par TOUS LES NOUVEAUX ELEVES ou ETUDIANTS****Identité de l'élève ou de l'étudiant :**

NOM : _____ PRENOM : _____

CLASSE (entrante) : _____ Date de naissance : _____ Mail de l'élève : _____

Responsable financier de l'élève ou de l'étudiant :

NOM & Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Adresse mail : _____ @ _____

REGIMEDEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE **Documents à fournir obligatoirement :**

1) L'attestation de restauration pour le calcul du tarif du repas :
allez sur www.calcullette-qf.iledefrance.fr
Dispositif Equitables Région Ile-de-France

2) un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal
mentionnant l'IBAN et le BIC au nom du représentant légal.

Opération à réaliser le jour de l'inscription :

- Virement à effectuer sur le compte du lycée d'un montant de **30€**
en précisant bien dans le libellé du virement le **NOM** et
le **Prénom** de votre enfant.

IBAN Lycée Joliot Curie :
FR76 1007 1920 0000 0010 0043 355

BIC Lycée Joliot Curie : TRPUFRP1

Domiciliation : TP NANTERRE

Ou :

- Par chèque (à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Joliot Curie)

Joindre obligatoirement :

- Un Relevé d'identité bancaire (RIB) ou Postal
mentionnant l'IBAN et le BIC du représentant légal.

Fait à, le Signature du responsable :

Les familles rencontrant des difficultés financières sont invitées à contacter au plus vite l'assistante sociale et/ou le service de l'Intendance. Des solutions peuvent être proposées pour le règlement des frais de demi-pension, de transport, ou autre, comme la constitution d'un dossier de demande d'aide du fonds social lycéens (sous conditions de ressources et selon un barème défini).

PAIEMENT ET RESERVATION DE LA DEMI-PENSION

OUVERTURE PREVUE DU RESTAURANT SCOLAIRE LE : **JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025**

ACCES AU SERVICE DE RESTAURATION

Pour accéder au restaurant scolaire, 2 conditions sont requises :

1) Avoir approvisionné le compte restauration

2) Avoir réservé en amont le repas

1) COMMENT APPROVISIONNER SON COMPTE UNE FOIS INSCRIT

Vous pouvez alimenter votre compte soit :

- avec l'application sécurisée MYTURBOSELF disponible sur l'Apple Store ou le Play Store sous Android
- avec un lien internet depuis un ordinateur :
<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4321>
OU SE CONNECTER SUR LE SITE DU LYCEE JOLIOT CURIE : Onglet à droite Demi-pension

Vous pouvez alors créer un compte en renseignant le NOM et le Prénom de votre enfant et une adresse mail. Il n'est pas nécessaire de renseigner le numéro de carte.

- en espèces (à l'intendance),
- en chèque (à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Joliot Curie),
- en carte bleue ou VISA aux bornes dédiées

(Attention, sur l'application les comptes ne sont crédités qu'en différé soit le lendemain matin après 8h, suite à la synchronisation quotidienne des modules)

2) COMMENT RESERVER DES REPAS :

A savoir :

LA RESERVATION DES REPAS EST **OBLIGATOIRE** AU PLUS TARD **LA VEILLE** SUR L'APPLICATION OU **LE JOUR MÊME** SUR LE "KIOSK" **AVANT 8H45**.

La réservation ou la dé-réservation peut se faire au choix avec :

- l'application MYTURBOSELF

- 2 bornes dédiées dans le lycée, l'une proche de la loge et l'autre proche du CDI.

ATTENTION : tout repas réservé non consommé sera facturé :

- pour les tranches de A à H = 3,43€,
- pour la tranche I = 4,01 €,
- pour la tranche J = 4,58 €.

Vous avez également la possibilité de connaître le prix de votre repas, les repas consommés, les repas réservés et le solde.

Il n'est pas possible de réserver de repas si votre compte n'est pas suffisamment approvisionné !

CONTRÔLE D'ACCES

Le contrôle d'accès est dématérialisé à l'aide d'un QR code généré depuis l'application MYTURBOSELF. Ce QR code fonctionne comme une carte d'accès personnelle et incessible. Il est possible de copier ce QR code dans les images du téléphone, ainsi l'accès se fait sans connexion internet.

Les élèves ne disposant pas de téléphone portable pourront exceptionnellement avoir une carte de cantine physique qui sera facturée 5€ en cas de perte.

L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Toutes les modalités d'inscription sur www.iledefrance.fr/equitables ou en scannant ce QR code :



QUEL TARIF VOUS SERA APPLIQUÉ ?

La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 54 à 98 % en fonction de votre quotient familial) et, pour la 5^e année consécutive, gèle le tarif de la tranche A pour soutenir les foyers les plus modestes.

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2025-2026, à payer au ticket ou au forfait :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,80 €	2,02 €	2,23 €	2,45 €	2,66 €	2,86 €	3,43 €	4,01 €	4,58 €
TARIFS AU FORFAIT*	0,20 €	1,50 €	1,72 €	1,93 €	2,15 €	2,36 €	2,56 €	3,13 €	3,71 €	4,28 €
Prise en charge Région sur le coût moyen d'un repas (10 €)	95 à 98%	82 à 85%	80 à 83%	78 à 81%	76 à 79%	74 à 77%	72 à 75%	66 à 69%	60 à 63%	54 à 57%

[*] Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

Bon à savoir

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

Besoin d'aide ?

Contactez l'assistance téléphonique au **0 800 075 065** (numéro gratuit)



du 14 mai au 12 juillet 2025 et du 25 août au 11 octobre 2025

- lundi : 8h30 - 18h
- mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 19h
- vendredi : 8h30 - 17h
- samedi : 9h - 12h

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables